



Dossier de presse

« TOURNÉE DES PARCS »
Rencontre avec
Christophe Madrolle conseiller régional,
président de la commission « Biodiversité, mer et littoral,
Parcs naturels régionaux, Risques »



APT
Mardi 19 mars 2024

CONTACTS

Parc naturel régional du Luberon
Directrice : Laure Galpin
04 90 04 42 02 – direction@parcduluberon.fr
Presse : Solgne Louis
06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service presse
servicedepresse@maregionsud.fr
www.maregionsud.fr

Le 19 mars 2024 à la Maison du Parc à Apt, Dominique Santoni, présidente du Parc naturel régional du Luberon, et les vice-présidents ont accueilli Christophe Madrolle, conseiller régional et président de la commission « Biodiversité, mer et littoral, Parcs naturels régionaux, Risques » à l'occasion de la « Tournée des Parcs », pour une journée d'échanges autour des grands enjeux du territoire et des actions menées par le Parc et ses partenaires.

L'objectif : présenter la vision portée et partagée par les élus locaux sur ce site majeur et emblématique de la région qu'est le Luberon.

Le matin, les élus ont rencontré les partenaires touristiques du réseau "Marque Valeurs Parc" et du réseau "Géopartenaires" (*photo ci-dessous*).

Ensuite, des actions phares réalisées avec le soutien de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été présentées : Natura 2000, éducation à l'environnement, aménagement de la dalle à fossiles de Saignon.

L'après-midi, la délégation s'est rendue sur le terrain pour une visite des remparts de Lacoste (chantier de rénovation accompagné par le Parc en tant que maître d'œuvre, et financé par la Région)

(*photo ci-dessous*) et au Château de l'environnement à Buoux.

Les élus ont aussi visité le Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage, qui est propriété du Parc et géré par la LPO. A cette occasion C. Madrolle a participé au relâcher d'un épervier qui avait été soigné au centre de soins (*photo ci-dessous*).

Au cours des échanges, Christophe Madrolle a notamment fait part de sa vision des parcs naturels régionaux du Sud : *"Le Parc est un \oplus pour le territoire, j'insiste souvent là-dessus. Le Parc permet de créer une synergie, une dynamique sur ce territoire. Au-delà des moyens fournis par la Région, l'État ou l'Europe, le Parc permet d'apporter une expertise du territoire et d'accompagner son développement. Vous et nous avons une action de pollinisation des élus locaux."*



LES THÈMES ABORDÉS LORS DE CETTE JOURNÉE

■ La révision de la Charte du Parc 2025-2040

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc ont engagé fin 2019 la procédure de renouvellement du classement du Parc naturel régional du Luberon. Dans ce processus, il s'agit d'écrire une nouvelle Charte du Parc et de redéfinir collectivement les nouvelles ambitions et orientations pour 2025-2040.



• L'ambition de la Charte #Luberon2040

La Charte du Parc 2025-2040 a pour ambition d'anticiper les évolutions environnementales, sociétales et climatiques afin de les atténuer et/ou de s'y adapter, en mettant en place des solutions pour parvenir à laisser à nos enfants des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.

Cette ambition est traduite en 18 orientations regroupées en 6 défis et déclinées en 47 mesures.

2 enjeux transversaux traversent toute la future Charte : la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et le maintien de la biodiversité à l'échelle locale.

• Un périmètre d'étude de 100 communes

La révision de la Charte est l'occasion de s'interroger sur le découpage géographique du Parc et de vérifier si ses limites sont cohérentes et pertinentes au regard des enjeux auxquels cet espace doit faire face.

Pour cette nouvelle révision de la Charte, il est proposé un **périmètre d'étude de 100 communes**, soit :

- 78 communes déjà adhérentes au Parc naturel régional du Luberon en 2024
- 22 communes, qui pourraient rejoindre la dynamique territoriale portée par le Parc, du Luberon au versant sud de la montagne de Lure.

• Les étapes de la révision en 2024

- 7 mars : avis de l'Autorité environnementale sur le rapport environnemental qui analyse les impacts des mesures de la Charte sur l'environnement
- 2 au 31 mai : enquête publique
- 24 septembre : 3^e et dernier vote du projet de Charte finalisé, par le comité syndical du Parc
- Novembre : envoi du projet de Charte au ministère pour dernier avis

Puis en 2025 : vote des collectivités, validation par la Région et l'État, et renouvellement du label parc naturel régional.

■ La Maison du Parc à Apt : lieu d'accueil et de sensibilisation des publics

La Maison du Parc est le siège social du Parc du Luberon et son principal lieu d'accueil des visiteurs (habitants, scolaires ou touristes).

Ouverte toute l'année au public, la Maison du Parc est une porte d'entrée incontournable pour aller à la rencontre du territoire. Une exposition permanente, un musée de géologie et des expositions temporaires permettent une 1^{re} découverte des caractéristiques du Luberon.

Les espaces muséographiques sont équipés au fur et à mesure avec de nouveaux outils d'interprétation, et notamment une table interactive de découverte des patrimoines, qui propose des applis ludiques pour tous les âges : faune-flore, géologie, carte générale avec les patrimoines naturels, culturels, paysagers, agricoles...

La Maison du Parc fait régulièrement l'objet de travaux réalisés avec le soutien de la Région, afin d'améliorer la qualité d'accueil du public et de mettre en valeur la dimension patrimoniale de cet hôtel particulier construit au XVII^e siècle et agrandi au XVIII^e.

En 2020-2021 notamment, pendant les confinements, le hall d'entrée et la boutique ont été réaménagés afin de mieux présenter les informations touristiques et institutionnelles à destination des habitants et des visiteurs, et afin d'améliorer la boutique pour mieux mettre en valeur les produits et ouvrages sur les patrimoines et les savoir-faire du Luberon.

Le projet d'aménagement a d'abord été imaginé par des étudiants de la SCAD de Lacoste (école américaine d'art et de design), puis enrichi par les architectes du Parc et réalisé par des entreprises locales du pays d'Apt et du Luberon.



■ L'écotourisme : marque Valeurs Parc et géopartenaires



La promotion de l'offre touristique durable et le soutien à l'écotourisme sont inscrits dans la Charte du Parc. Depuis 2011, le Parc du Luberon déploie la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Marque nationale et collective, propriété du ministère de l'Environnement, la marque Valeurs Parc naturel régional est attribuée aux entreprises situées dans les Parcs naturels régionaux. Elle concerne les prestations touristiques, les produits agricoles et artisanaux. Elle s'attache à reconnaître et valoriser les entreprises engagées dans une politique de gestion environnementale, partageant et portant les valeurs des Parcs :

- l'ancrage territorial,
- la préservation de la nature,
- la prise en compte des dimensions humaine et économique.

Aujourd'hui, **le réseau des marqués Valeurs Parc du Luberon compte 41 professionnels du tourisme**, hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités de pleine nature et de découverte, gestionnaires de sites de visite, **et 13 professionnels de l'agriculture** et des métiers de bouche avec 2 filières marquées : vin AOP et farine et pain bio, tous porteurs d'une démarche d'amélioration de leurs pratiques durables.

A l'échelle régionale, ce sont plus de 330 prestations marquées « Valeurs Parc naturel régional » dans les 9 Parcs naturels régionaux du Sud.



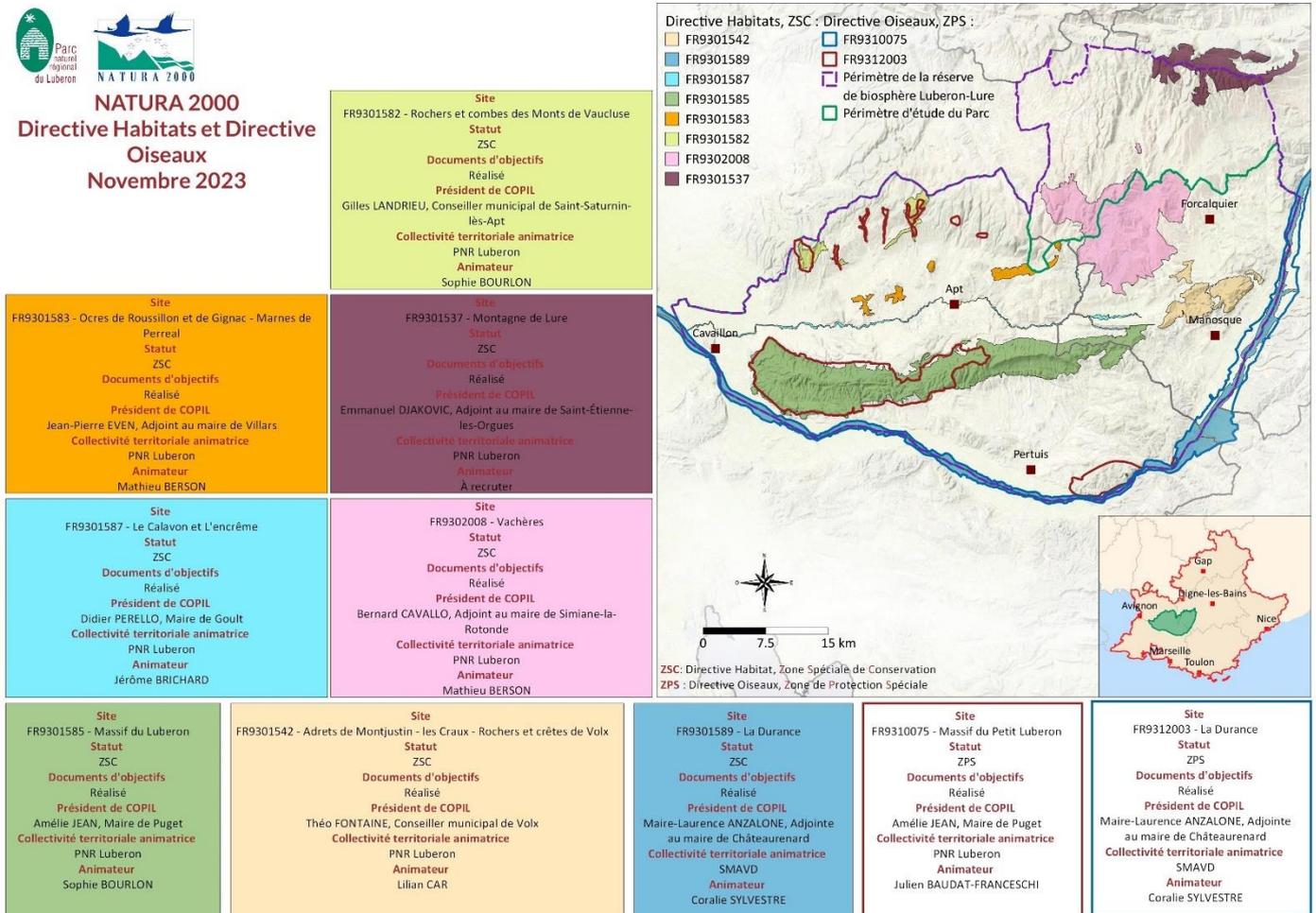
■ Les sites Natura 2000 du Parc du Luberon

Le territoire Luberon-Lure présente 10 sites Natura 2000, qui totalisent 55 503 ha, soit 23 % du territoire. Chaque site est animé par un comité de pilotage.

8 sites sont animés par le Parc du Luberon, qui a été désigné par les collectivités concernées. La gestion des sites naturels mobilise 6 agents pour 4 équivalents-temps plein. Ces postes sont financés à 100 % grâce à la Région via le dispositif FEADER.

Ils permettent :

- l'animation à long terme des sites, pour concrétiser la mise en œuvre des documents d'objectifs (Docob)
- les « contrats Natura 2000 » à destination des propriétaires, pour la mise en œuvre de travaux écologiques (débroussaillage, fermeture de grottes à chauve-souris, préservation de vieilles forêts, entretien des placettes de nourrissage des vautours, etc.)
- des études scientifiques complémentaires (ex : recherche des colonies de chauve-souris, cartographie des milieux naturels).



■ Les jeunes générations : l'éducation à l'environnement et au territoire

Pour assurer sa mission d'accueil, d'éducation et d'information, et partager son projet de territoire, le Parc naturel régional du Luberon favorise le contact avec la nature, sensibilise les habitants aux problèmes de l'environnement, incite les visiteurs à la découverte de son territoire à travers des activités éducatives et culturelles. Pour ce faire, il met notamment en place un vaste programme d'éducation à l'environnement et au territoire pour les publics scolaires et extra-scolaires. **Les jeunes du territoire sont depuis la création du Parc une priorité pour les élus du territoire.**

• Points clés

- 35 000 jeunes scolarisés (169 établissements scolaires, 50 accueils collectifs de mineurs)
- 1 action partenariale s'appuyant sur l'animation de réseaux pour irriguer le territoire : réseaux des intervenants EEDD, enseignants, Accueils collectifs de mineurs, Accueils jeunes, médiathèques...
- Des démarches et approches pédagogiques priorisant le contact direct du territoire de vie
- Proposer des dispositifs d'intervention à destination du public scolaire : cycles d'intervention thématiques, accueil sur site,...
- Développer un axe formation des acteurs éducatifs
- Faire des lieux recevant le jeune public des lieux d'exemplarité et inspirants (cours d'école désimperméabilisées, opération « De la ferme à ta cantine »...)
- Accompagner l'innovation pédagogique avec le dispositif « Ecole dehors »
- 250 à 280 classes concernées / an
- 550 demi-journées d'intervention / an
- 5 à 10 journées de formation /an pour les acteurs éducatifs.

• Dispositif « Viens dans mon Parc » pour les lycées du territoire régional

Ce dispositif fait converger deux compétences régionales : la compétence « Parcs naturels régionaux » et la compétence « Lycées ».

Il s'adresse notamment aux 8 lycées du Luberon, en leur proposant des journées thématiques immersives dans le territoire et des modules d'approfondissement/action.

- 25 à 30 classes concernées/an. De 20 à 30 % hors territoire PNR
- 50 demi-journées d'intervention / an -> biodiversité, alimentation et changement climatique thématiques les plus demandées
- 80 % enseignants de SVT



■ **Projet de mise en valeur de la dalle à empreintes fossilisées de Saignon : remonter le temps il y a 33 millions d'années (Oligocène) !**

Découvert à la fin des années 1970, le site du Carlet à Saignon présente 1 millier d'empreintes de pas fossilisés de mammifères et d'oiseaux datant de 33 millions d'années, sur une surface de 600 m².

Ce site est protégé par la Réserve naturelle nationale géologique du Luberon et appartient au Parc naturel régional du Luberon.

A l'échelle de la planète, on connaît seulement une centaine de sites à empreintes fossiles de mammifères et ceux datant de l'Oligocène sont extrêmement rares. **L'intérêt scientifique exceptionnel du site au plan international en fait un site patrimonial majeur. C'est aussi un lieu de découverte et de compréhension de l'histoire géologique du Luberon offrant un potentiel touristique important.**

Sa mise à jour a favorisé sa vulnérabilité à l'érosion ainsi qu'aux malveillances, ce qui nécessite un aménagement pour assurer de manière pérenne sa protection physique et un accueil de qualité pour le public.

Ce projet d'importance sur un site sensible, dont le coût dépasse les moyens financiers du Parc, a nécessité de rechercher des moyens extérieurs en plus des subventions publiques. Sachant que le Parc s'est par ailleurs inscrit dans une démarche vertueuse en matière de transition énergétique, **il a été décidé de concilier l'aménagement qualitatif à faible impact et la production d'énergie renouvelable en créant une halle de protection photovoltaïque.**

En 2022, le Parc du Luberon a sélectionné l'opérateur privé Soleil du Sud pour réaliser la halle photovoltaïque et a conservé la maîtrise d'ouvrage sur les aménagements au sol, sous la halle (clôture et platelage pour l'accueil du public) et aux abords (parking, voies d'accès, local technique...).



■ Les travaux des remparts du village perché de Lacoste : restauration de la porte et des portails

Les remparts et les portes définissent le centre médiéval du village de Lacoste.

Le portail de la Garde, daté XIV^{ème} siècle, est adossé à une tour de garde. Il est surmonté d'une portion du chemin de ronde. Le portail des Chèvres, construit au XVI^{ème} siècle, appuyé à une tour ronde, conserve une portion du chemin de ronde. La porte Moderne datée du XVI^{ème} siècle sur la Rue Basse, simple porte percée plus tardivement dans le rempart présente un arc en anse de panier.



Des dégradations inquiétantes ont été relevées : éléments altérés, envahis par la végétation destructive, l'usure du temps, pierres descellées.

La commune a lancé des travaux de restauration afin de redonner sa superbe à ces éléments remarquables et assurer une déambulation sécurisée du public.

Soutenu financièrement par la Région, ce projet illustre l'implication des élus locaux dans la conservation du patrimoine, et l'assistance qualitative reconnue apportée par les services du Parc en tant que maître d'œuvre.

■ Le projet d'ouverture du Château de l'environnement au grand public : un projet structurant pour le territoire

Afin de conforter les missions d'intérêt général qu'il développe depuis 30 ans au Château de Buoux auprès du public scolaire, et d'en faire profiter également les adultes pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable, le Parc naturel régional du Luberon prépare l'ouverture du site à de nouveaux publics et à de nouvelles activités pédagogiques.



Propriété du Parc naturel régional du Luberon, le Château de Buoux, classé au titre des Monuments Historiques, s'étend sur plus de 51 hectares. Haut lieu de l'histoire de la Provence et situé dans cet écrin de nature qu'est le massif du Luberon, cet équipement public accueille depuis plus de 30 ans, les enfants et enseignants, du Luberon et de la région, à travers des séjours d'éducation à l'environnement et au territoire.

Dans le cadre de sa charte et de sa mission d'éducation et de formation du public, le Parc naturel régional du Luberon souhaite élargir la vocation du Château de Buoux en accueillant également d'autres publics (habitants, visiteurs, professionnels, associations) afin de les sensibiliser et de les mobiliser eux aussi aux enjeux du développement durable.

En développant pour cela un centre d'interprétation des patrimoines unique en son genre par sa dimension immersive, le Château de Buoux deviendra un véritable lieu de démonstration des missions et des valeurs du Parc, ainsi qu'un lieu créateur de lien social pour les habitants et visiteurs du pays d'Apt et du Luberon, petits et grands.

Pour permettre cette ouverture du site et développer ces nouvelles activités, des études sont en cours en partenariat avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques et la commune de Buoux afin d'organiser les travaux de restauration et d'aménagement du Château qui s'échelonneront jusqu'en 2026.

Ce site accueille également le Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage, propriété du Parc et géré par la LPO PACA (Ligue pour la protection des oiseaux).

Christophe Madrolle, Conseiller régional se rend au PNR du Lubéron Le Parc Naturel Régional du Luberon, fer de lance d'une nature préservée au service de la transition énergétique

LES PARCS NATURELS REGIONAUX, ACTEURS CLES DU PLAN CLIMAT

Les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur concernent 357 communes dont 292 sur le territoire régional, soit plus de **480 000 habitants** et attirent chaque année, près de **2 millions de touristes**. Au-delà de leur intérêt touristique et écologique, ils sont des vecteurs économiques indéniables pour le territoire. Forte de ce constat, la Région Sud en a fait des **acteurs clés en matière de préservation de la biodiversité, de lutte contre les incendies et d'éducation environnementale**. Elle y a consacré plus de la moitié de son budget biodiversité dans le cadre de son Plan climat « une COP d'avance ». Ainsi, chaque année, les Parcs de Camargue, des Alpilles, du Luberon, des Baronnies Provençales, du Verdon, des Préalpes d'Azur, du Queyras, de la Sainte-Baume et du Mont-Ventoux bénéficient de près de **8 millions d'€ d'aides régionales annuelles**.

RENFORCEMENT DU ROLE DE LA REGION DANS LA GOUVERNANCE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

Avec 185 000 d'habitants répartis sur 78 communes, le Parc naturel régional du Luberon est **le plus peuplé des 9 Parcs** de la région et parmi les plus élevés des Parcs de France.

Au carrefour des influences climatiques des Alpes et de la Méditerranée, le Parc naturel régional du Luberon abrite une faune et une flore d'une exceptionnelle diversité, ainsi qu'un patrimoine architectural et paysager de grande valeur.

Le Parc met en œuvre des projets concrets sur le territoire :

On peut par exemple mentionner le **Château de l'environnement situé à Buoux** qui accueille à l'année du public scolaire en classe de découverte des patrimoines naturels et culturels. Le Parc mène actuellement un important projet d'évolution de cet équipement public, avec la création d'un centre d'interprétation des patrimoines qui devrait voir le jour en 2026. Depuis 2019, la Région finance ce projet à hauteur de 1 636 553 €.

LE PNR DU LUBERON ENGAGE DANS LE DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME RESPONSABLE

Avec **1,6 million de touristes et 6 millions d'excursionnistes annuels**, le Parc s'est engagé depuis de nombreuses années dans le développement d'un **tourisme responsable** : accompagnement de prestataires touristiques pour une amélioration de leurs pratiques, octroi de la marque « Valeurs Parc naturel régional du Luberon », développement de l'œnotourisme en partenariat avec le Syndicat AOC Luberon, mise en réseau de partenaires pour le **développement du géotourisme**, promotion des loisirs et sports de nature. Le Parc porte par ailleurs le **programme Espace valléen Luberon-Lure 2021-2027**, en partenariat avec les acteurs du tourisme locaux et régionaux.

« Avec Christophe MADROLLE, nous veillons à ce que le PNR du Luberon soit notre fer de lance de la transition énergétique. Il assure l'avenir des futures générations en restant un modèle innovant en termes de circuits courts, écotourisme et énergies renouvelables. Les habitants du Luberon et ceux de la Région Sud peuvent être fiers de pouvoir mieux vivre dans une nature préservée qui privilégie les activités locales et l'innovation » déclare Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France.